



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Un changement d'option dans le secondaire est-il possible?



**Tu es en secondaire et tu souhaites changer d'option. Le changement d'option et/ou de forme d'enseignement est parfois possible, mais il n'est pas permis à n'importe quel moment de l'année et à n'importe quelle condition.**

D'abord, sache dans tous les cas que le changement souhaité doit correspondre à l'attestation d'orientation reçue. Par

exemple, si tu as reçu une AOB pour une option en 4ème Professionnel, tu ne peux pas en cours d'année décider de changer pour une 4ème Général. Il faut toujours avoir obtenu une attestation d'orientation permettant l'admission pour l'option/section vers laquelle on demande le changement.

**Dans le 1er cycle**, le principe est qu'un élève doit soit avoir obtenu son CE1D, soit avoir fait 3 ans dans le 1er degré pour changer de forme d'enseignement. Certains changements sont néanmoins possibles. Il est ainsi permis de passer d'une 1ère année différenciée (1D) vers une 1ère année commune (1C) **jusqu'au 14 novembre** si l'élève a obtenu l'avis favorable du Conseil d'admission. Il est également permis d'orienter un élève qui est en 2ème Supplémentaire (2S) vers une 3ème Professionnelle (3P) si l'élève possède le CEB et si la demande est introduite **avant le 15 janvier** de l'année scolaire en cours.

**Dans les deuxième et troisième degrés** (3ème, 4ème, 5ème et 7ème années du secondaire), le changement de forme et/ou de section est possible **jusqu'au 15 mai**.

Si le changement intervient **avant le 16 novembre**, le changement s'effectue sans l'accord du Directeur. Si le changement intervient **entre le 16 novembre et le 15 mai**, l'accord du Directeur après avis du Conseil de classe est obligatoire.

Attention : La 5ème et la 6ème année doivent se faire dans la même forme et la même orientation d'études, où le CESS ne pourra pas être délivré. Il n'y a donc pas de possibilité de changer d'orientation entre la 5ème et la 6ème, à moins de recommencer une 5ème dans la nouvelle orientation souhaitée. La possibilité de dérogation ministérielle auprès de l'administration n'existe plus.

Si tu te poses des questions à propos de ton orientation, n'hésite jamais à prendre contact avec le Centre PMS de ton

école et/ou un Centre d'orientation parmi ceux référencés sur la page suivante de notre site : <https://www.jeminforme.be/orientation-scolaire/>

Vous retrouvez également des informations sur le changement d'option via la page de notre site : <https://www.jeminforme.be/changement-d-ecole-et-d-option/>

Nous te souhaitons une très belle année scolaire.

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Infor Jeunes lance ses ateliers d'aide aux recours pour étudiants du secondaire,**

# supérieur ou promotion sociale à partir du 22 juin 2022



Lors de ses ateliers, vous apprendrez « Ce qu'est un recours »; « Quelles sont les règles » ; « Si c'est opportun de le faire » ; « Comment rédiger un recours » ; « Quand et à qui l'envoyer ».

## **Pour les élèves du secondaire suite à :**

- L'obtention d'une attestation d'échec (AOC)
- L'obtention d'une attestation d'orientation (AOB)
- Un désaccord avec le décision du conseil de classe

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Pour les élèves du supérieur en cas de :**

- Validation de crédits insuffisants
- Crainte d'être déclaré non-finançable
- Contestation de la décision du jury

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Pour les élèves de promotion sociale en**

## **cas de :**

- Contestation d'une décision de refus (échec)
- Contestation d'une décision d'une unité d'enseignement
- Contestation de l'épreuve intégrée

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici [\(1\)](#) et [\(2\)](#)

## **Inscriptions entre 13h et 18h :**

- A notre permanence : Chaussé de Louvain, 339 à 1030 Schaerbeek
- Par téléphone : 02/733.11.93

## **Affiches à télécharger :**

[secondaire](#) – [supérieur](#) – [promotion sociale](#) – [général](#)

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Lancement du mois du qualifiant mai 2022. L'occasion de mettre en lumière la diversité des écoles secondaires qualifiantes et des CEFA.



Toutes les écoles secondaires qualifiantes et CEFA de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont mis à l'honneur durant le mois de mai.

Cet évènement permet à tout élève et parent de découvrir les filières possibles du qualifiant à Bruxelles, dans le Brabant Wallon, le Hainaut, le Luxembourg, à Huy-Waremme, Liège, Verviers ou en Wallonie Picarde.

L'objectif est d'apporter une plus grande visibilité à l'enseignement technique et professionnel dispensé dans ces différentes zones.

Les filières qualifiantes regroupent les 10 secteurs suivants :

- Agronomie
- Arts appliqués
- Construction
- Hôtellerie et alimentation
- Beaux-Arts

- Sciences appliquées
- Habillement et textile
- Industrie
- Économie
- Services aux personnes

Pour plus d'infos, consultez le site de l'évènement :  
<https://lemoisduqualifiant.be>

Et leur page Facebook :  
<https://www.facebook.com/LeMoisDuQualifiant/>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Rythmes scolaires et modalités de gardes alternées

# : outils pratiques

En vue de la réforme sur les rythmes scolaires qui sera, en principe, effective dans le fondamental et le secondaire dès la rentrée scolaire 2022, plusieurs calendriers-types d'hébergement des enfants durant les vacances scolaires ont été créés.

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Recours dans le secondaire

Vous n'êtes pas d'accord avec la décision du Conseil de Classe ou du Jury de Qualification, contestez-la en introduisant un recours rapidement !

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

## INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)





**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES